

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Contamine Sarzin (74270)</p>	<p>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal</p> <p>Séance du Jeudi 29 juin 2017</p> <p>Par suite d'une convocation en date du 22 juin 2017, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le jeudi 29 juin à 20h45 sous la présidence de Monsieur Alain Chamosset, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : 15</p> <p>En exercice : 11</p> <p>Présents : 07</p> <p>Votants : 10</p> <p>Délibération n°D_2017_06_29_11</p>	<p>Etaient présents : M. Alain Chamosset, M. Patrick Falcoz, M. Philippe Marguerie, M. Jean-Luc Barthod, M. Alain Cartier, Mme Maryline Derouet, M. Fabrice Excoffier</p> <p>Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.</p> <p>Absents ayant donné procuration : Mme Raphaëlle Cons à M. Philippe Marguerie, Mme Nathalie Venancio à M. Patrick Falcoz, M. Julien Verdier à M. Alain Chamosset Absent excusé : M. Aurélien Chainé Absent : /</p> <p>Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. M. Patrick Falcoz est désigné pour remplir cette fonction.</p>

Objet : Adoption du blason communal

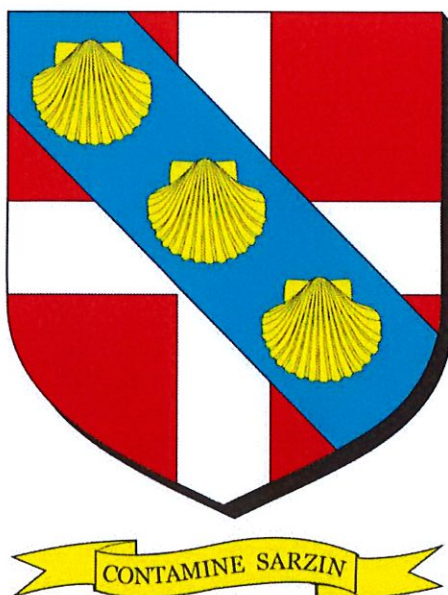
Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'une réflexion était en cours concernant l'élaboration d'un blason communal.

Après plusieurs échanges entre la commune, la Commission Nationale de l'Héraldique et la Direction des Archives Départementales de la Haute-Savoie, un projet de blason s'est dessiné.

Ce projet de blason reprend différents attraits de la commune :

- les coquilles symbolisant le passage des pèlerins de Saint-Jacques,
- la couleur bleue rappelant les Usses et le Chamaloup,
- la croix de Savoie rappelant que Contamine-Sarzin a appartenu aux anciennes terres savoyardes.

Proposition de blason dessiné, à titre gratuit, par Monsieur Jean-François Binon :



Vu le courriel de la Commission nationale de l'Héraldique du 11 mai 2017,

Vu le courrier de la Direction des Archives Départementales du 19 mai 2017,

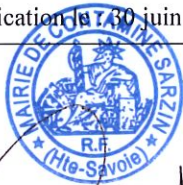
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- adopte le blason communal présenté ci-dessus en tant qu'armoiries de la commune de Contamine-Sarzin,
- dit que ces armoiries sont conformes à la définition « *De gueules à la croix d'argent, à la bande d'azur chargée de trois coquilles d'or brochant sur le tout* »,
 - * gueules = couleur rouge,
 - * bande = pièce diagonale partant du haut à gauche vers le bas à droite,
 - * brochant = se superposant,
- dit que ces armoiries seront déposées auprès de la Commission Nationale de l'Héraldique et la Direction des Archives Départementales de la Haute-Savoie,
- autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les diligences nécessaires à l'adoption de ce blason communal.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

Délibération certifiée exécutoire	Extrait conforme au registre des délibérations.
Compte tenu de sa télétransmission le : 30 juin 2017	Fait à Contamine Sarzin, le 30 juin 2017
Et de la publication le 30 juin 2017	Le Maire, Alain CHAMOSSET



Alain Chamosset



Alain Chamosset